

Les Archives départementales de la Vendée, fournisseurs du Portail France-Archives

Intervention au Conseil supérieur des Archives, 3 mai 2016,

sur le thème

« 4000 km d'archives en un clic : diffuser et partager la mémoire des Français »

En m'invitant à vous présenter la politique en ligne d'un service d'archives départementales, votre Conseil, que je remercie, a souhaité vérifier comment se situait **un fournisseur de ces données** que diffusera bientôt le portail France-Archives. Ce bel outil nous promet, vous dit-on, « 4000 km d'archives en un clic ». Certes, c'est le potentiel des archives publiques en France, mais en fait le portail ne fera que refléter la façon dont chaque institution détentrice de ces archives les appréhende et les communique, et les communique tout particulièrement en ligne.

Je vous propose donc de présenter les Archives de la Vendée, qui ne disposent que d'une trentaine de kilomètres de rayonnages d'archives, comme l'un des candidats au portail France-Archives. Leur réputation tient à plus de vingt années de travail continu en faveur de la diffusion numérique. La constitution du stock numérique sera mon premier point. Je poursuivrai en montrant que l'optique fut toujours celle d'un portail, car elle correspond bien à notre approche du numérique qui a été beaucoup plus pragmatique que programmatique. Et enfin j'évoquerai comment les différentes étapes de notre parcours ont amené à transformer notre métier d'archiviste et notre relation avec le public, ce que va certainement accentuer encore le portail France-Archives.

La constitution d'un stock numérique

Commençons par rappeler le chemin parcouru. Les Archives de la Vendée ont en effet connu trois âges informatiques successifs qu'elles ont abordés de façon expérimentale. De 1995 à 2003, le premier âge a consisté à trouver un modèle de reproduction numérique massive, techniquement et économiquement viable pour l'appliquer à la diversité des fonds d'archives et en permettre la diffusion.

3 mai 2016, Conseil supérieur des Archives, Les Archives de la Vendée et le portail France-Archives

Il s'agit de fonds d'archives souvent volumineux et utiles à de nombreux types de recherche. Depuis 1995 ont ainsi été numérisés de façon systématique les atlas du cadastre napoléonien mais aussi les états de section, l'état civil, les recensements de population, les déclarations de succession depuis la Révolution, les registres matricules militaires, toutes les délibérations municipales antérieures à 1960, un tiers actuellement des minutes notariales antérieures à la Révolution, enfin nombre de périodiques locaux, presse d'information générale, mais aussi périodiques administratifs, confessionnels, historiques, etc. Toutefois **la reproduction, même massive, dépend étroitement de l'état de classement et de description des fonds**. Après l'embellie de la période actuelle, qui s'achèvera bientôt, où la numérisation a porté sur les fonds les plus faciles à numériser parce que leur organisation est simplissime (chronologique comme l'état civil par exemple), les programmes vont forcément ralentir, sauf à s'appuyer sur des inventaires appropriés déjà disponibles.

De 2002 à 2007, nous avons préparé notre deuxième âge informatique en réfléchissant aux spécificités de la diffusion en ligne des descriptions d'archives, jusqu'à aboutir à la construction d'un premier moteur de recherche qui leur soit adapté. Premier, parce qu'il n'en existait pas répondant à notre cahier des charges, alors aussi simple qu'ambitieux : nous voulions pouvoir **rendre compte de toutes nos ressources** sans exception, **à tout public**, et en ligne donc **partout**, c'est-à-dire sans avoir aucune explication ni mode d'emploi à fournir. La différence avec le programme du premier âge est énorme. En effet, si nous avons déjà numérisé neuf millions de pages d'archives, lesquelles occupent environ deux kilomètres de nos rayonnages, nos inventaires électroniques adaptés au moteur de recherche et encodés dans un format XML-EAD répondant à une norme internationale, comprennent à ce jour cent dix mille notices descriptives correspondant à une dizaine de kilomètres de rayonnage sur la trentaine conservée en Vendée. Ces chiffres sont donnés pour informer sur notre part de progression dans le programme de 4.000 km du portail national. Voici deux exemples de ces fonds constitués de dossiers d'archives : le fonds Paulze d'Ivoy, préfet de la Vendée de 1833 à 1841 où il eut à pacifier un département secoué par un mouvement insurrectionnel, n'offre que peu d'images associées ; au contraire, le fonds Merlet, préfet pacificateur de la Vendée lui aussi mais de 1800 à 1809, l'est presque entièrement : choix d'opportunité, dû aussi à l'écho qu'on en espère.

De 2006 à 2011, nous sommes progressivement entrés dans **notre troisième âge informatique, résolument tourné vers la collaboration avec le public** dont la présence, infiniment supérieure en ligne qu'en salle de lecture, laissait augurer une réponse positive. Nous avons cherché à démultiplier notre travail de mise en valeur des archives, destiné à en favoriser la compréhension et la consultation.

Le système comprend **deux bases d'indexation nominative**. Les *Soldats de Vendée* proposent l'indexation des matricules militaires de la guerre de 1914, qui est relayée aujourd'hui sur le site du Grand Mémorial. Cette base a été réalisée en deux mois l'an dernier,

3 mai 2016, Conseil supérieur des Archives, Les Archives de la Vendée et le portail France-Archives

avec le concours acharné de 103 collaborateurs, recrutés en l'espace de trois jours. L'autre base, qui dépasse désormais les deux millions six cent mille données, s'appelle *Noms de Vendée*. Elle a pour vocation d'indexer de nombreuses séries d'archives. Parfois c'est à l'initiative du public, comme l'indexation des mentions de poilus présentes dans les bulletins paroissiaux imprimés pendant la guerre de 14 (disponibles en ligne sur le site), qui donnent beaucoup de nouvelles des soldats du front (voir par exemple Alfred Baudry, du Petit-Bourg-des-Herbiers, en 1917).

À ces deux bases d'indexation s'ajoutent **trois dictionnaires**, l'un sur l'histoire des communes, l'autre toponymique, le dernier biographique. Celui-ci contient aujourd'hui quinze mille notices et en attire chaque semaine au moins quelques-unes voire tout un ensemble. Des populations particulières ont été systématiquement ciblées grâce à des dépouillements exhaustifs (les préfets, députés, conseillers généraux, notaires – 5000 –, les papetiers, les prêtres séculiers – 9000 –). Toutes les propositions sont admises du moment que des preuves sont avancées, c'est-à-dire des références. Celles-ci servent également, le plus souvent, à renvoyer vers des archives en ligne et elles en facilitent ainsi la découverte.

Autre exemple d'outil collaboratif, le **Laboratoire des internautes** propose au public de participer à des travaux de recherche dans le cadre de problématiques bien définies. Ainsi en est-il de l'authenticité des citations les plus connues. La notice Wikipédia de Clemenceau portait par exemple à son crédit un discours effrayant tenu au Parlement en 1890 : « J'approuve tout de la Révolution. J'approuve les massacres de Septembre où, pour s'éclairer, la nuit venue, les travailleurs plantaient des chandelles dans les yeux des morts. J'approuve les noyades de Nantes, les mariages républicains où les vierges accouplées à des hommes, par une imagination néronienne, avant d'être jetées dans la Loire, avaient à la fois l'angoisse de la mort et de la pudeur outragée, etc. » Le travail des internautes a permis assez rapidement d'identifier la première citation de ce texte, qui n'est pas dans les débats parlementaires de 1890. Elle est attribuée à Clemenceau en 1899, en pleine affaire Dreyfus, par Drumont, dans son triste livre « Les Juifs contre la France ». On voit par cet exemple comment faire participer le public à une critique historique, l'inciter à croiser divers documents, où qu'ils soient conservés, et à produire assez d'arguments pour nourrir de petits articles historiques dans les marges du site internet. Ces articles ne manquent jamais de renvoyer à nouveau à des références d'archives.

Une démarche pragmatique soutenue par l'idée de portail

Ces quelques exemples de la production des Archives de la Vendée – reproduction numérique, inventaires électroniques, indexation, production éditoriale diverse – témoignent d'une variété qui se prête bien au travail d'un portail. Dès l'origine de leur mise en ligne, du reste, le site internet avait déjà été conçu lui-même comme un portail faisant du lien entre

3 mai 2016, Conseil supérieur des Archives, Les Archives de la Vendée et le portail France-Archives

des archives, elles-mêmes si diverses, mais aussi avec les guides et les clefs de recherche mis en place, les publications de documents commentés : ce portail avait des objectifs initiaux qui demeurent et trouveront plus de satisfaction encore grâce au portail national. Rappelons-les.

Le tout premier est une diffusion au bénéfice de la recherche, faisant **sortir les archives hors les murs**, du moins les archives susceptibles d'attirer le plus de monde ou de renseigner certaines études. Il n'est pas question de délocaliser entièrement la recherche, mais de la favoriser suffisamment au moins pour créer un effet de levier en ce qui concerne les études sur la Vendée, et pour **donner par ailleurs des références vendéennes à l'histoire nationale**. Parallèlement, le but était aussi de régler une question devenue quasiment d'ordre public : l'afflux des généalogistes était alors tel qu'il s'adaptait rapidement à tout agrandissement des salles de lecture. Il fallait donc trouver une solution autre qu'immobilière. Le résultat fut au-delà des espérances : chez nous comme ailleurs, les salles de lecture ont été comme siphonnées dès que l'état civil a été mis en ligne, mais l'audience a aussi explosé, du fait des généalogistes, certes, mais pas seulement. Ce sont aujourd'hui bien plus de 3.000 personnes qui fréquentent notre site internet en moyenne quotidienne sur une année, et elles y passent une vingtaine de minutes, prouvant par cette caractéristique atypique des sessions, qu'une véritable salle de lecture a bien été reconstituée en ligne.

Un second objectif est de faire profiter le public de tout ce qui permet de pénétrer les archives. **À notre propre production variée, s'ajoutent les travaux du public**. Ce sont des dizaines de milliers de références qu'ont réunies par exemple deux grands érudits vendéens. L'un, l'abbé Delhommeau, a écumé les inventaires d'archives disponibles dans la région, aux Archives nationales et au Vatican. L'autre, Jean Maillaud, a parcouru les études notariales avant le versement de leurs minutes, et en a fait des analyses par dizaines de milliers également.

Cet éclatement de la production des archivistes et de leurs collaborateurs ne pose en fait aucun problème méthodologique. Pour le public, tout est bon à prendre du moment que cela le mène vers les documents qui le concernent. Il n'y a pour lui, en quelque sorte, qu'un seul et unique inventaire, même s'il est composé de nombreux instruments de recherche de nature différente et correspondant à des fonds très divers, et même s'il s'agit de productions différentes soit, encore une fois, des guides, des articles de dictionnaires, des bases d'indexation, etc. À nous de conforter le public dans sa démarche très ouverte, et c'est le but du portail, pour ne pas troubler sa consultation et pour l'encourager à la poursuivre autant qu'elle peut lui servir.

Un autre objectif, encouragé par la diffusion en ligne, consiste à **placer le public au centre de nos préoccupations**, en veillant à lui fournir en priorité ce qu'il cherche ou ce qui est susceptible de le satisfaire. Rappelons qu'il ne peut forcément connaître que ce que

3 mai 2016, Conseil supérieur des Archives, Les Archives de la Vendée et le portail France-Archives

l'archiviste, médiateur obligé, lui présente. La politique de mise en ligne est donc faite de choix arbitraires et de paris, mais n'était-ce pas déjà le cas lorsqu'on envisagea la numérisation de fonds, comme l'état civil ou les matricules militaires, dont la disposition en ligne s'impose pourtant désormais comme une évidence ? Notre attention s'est appliquée à des fonds publics comme à des fonds privés. Je pense à l'extraordinaire collection de professions de foi et de documents électoraux du fonds Gauly, où se trouve en particulier celle de Jules Allix, médecin et ami de Victor Hugo, candidat communiste à la Constituante de 1848 à Fontenay-le-Comte, futur communard en 1871. Cette attention justifie aussi de **favoriser la mise en valeur de fonds relatifs à l'histoire de la Vendée – qui est notre préoccupation – même s'ils sont conservés ailleurs**. Plusieurs partenariats nous ont ainsi permis de faire inventorier, numériser et mettre en ligne sur notre site des fonds qui n'auraient jamais attiré le même soin là où ils sont. Le succès a été tel que le fonds des archives militaires relatives à la guerre de Vendée, conservé à Vincennes, est celui dont l'inventaire est le plus consulté sur notre site. Un partenariat semblable est en cours avec les Archives nationales, d'autres avec le diocèse de Luçon et la congrégation des Filles de la Sagesse.

Les évolutions du métier d'archiviste et des rapports avec le public

Vingt années de numérisation et treize de mise en ligne ont profondément marqué notre pratique du métier d'archiviste. Elles l'ont aussi fait évoluer pour accompagner le mouvement porteur que nous avons eu la chance de voir naître.

Une première évolution a consisté à **s'inquiéter de la pertinence de notre production**. Il faut certes qu'elle soit soutenue par des stratagèmes en favorisant le meilleur référencement sur les grands moteurs de recherche. On ne peut toutefois se satisfaire du fait que le public nous ait trouvé. Nous avons en effet la furieuse impression que nos lecteurs pénètrent désormais chez nous comme par effraction ou par les fenêtres. Au lieu de suivre un parcours initiatique en découvrant l'institution, son personnel et ses conseils, puis ses inventaires, puis au lieu d'attendre sagement qu'on lui apporte un carton d'archives, l'internaute passé par un portail ou par Google arrive d'un clic sur une analyse dont il ne comprend pas toujours la nature, tant il est peu préparé à la découvrir. Le risque est donc très grand qu'il disparaisse au second ou au troisième clic, ce qu'on appelle le rebond. Or les archives sont bien plus compliquées à appréhender que les livres : ce ne sont pas des collections de documents, mais le fruit d'une activité ; elles ne se prêtent pas vraiment aux descriptions titre-auteur-date-format-pagination des imprimés ; elles se présentent enfin de façon organique. Il est donc nécessaire de tenter de faire comprendre à l'internaute tout cela à la fois, avant qu'il ne fuie, en veillant à une ergonomie très soignée puisqu'on ne peut plus être présent pour l'accompagner.

3 mai 2016, Conseil supérieur des Archives, Les Archives de la Vendée et le portail France-Archives

Une autre évolution, majeure celle-là, tient à une spécificité des archives qui leur restera longtemps irréductible : elles sont illisibles pour les moteurs de recherche, car elles sont devenues des images dont le texte résiste à la reconnaissance optique de caractères. Un moteur, excité par la requête d'un internaute, n'a d'autre aliment que la description faite par l'archiviste. Il est donc **indispensable de soigner la description analytique**, alors que l'ambition d'embrasser la masse des versements d'archives incitait plutôt jusqu'alors à la concision. Pire, non seulement il faut envisager de passer beaucoup de temps à des descriptions analytiques, mais il faut revoir la manière habituelle de s'y prendre, très juste techniquement, mais parfois inadaptée aux usages des moteurs de recherche. Hiérarchiser strictement les informations entre titre, sous-titre et analyse, pour éviter la lourdeur de répétitions fatigantes lors d'une lecture cursive, revient souvent à empêcher une recherche croisée sur deux ou trois termes. N'utiliser par ailleurs que le langage technique des auteurs des archives, afin d'être juste, sans le doubler en langage naturel, ne permet pas non plus aux moteurs de recherche d'identifier les bonnes réponses : un chercheur s'intéressant aux prisons, sera-t-il dirigé vers les dépôts de sûreté ? Et pour les haras, vers les dépôts d'étalons ? Ou pour les magistrats, vers les officiaux et les officialités ? Certains verront dans la nécessité d'un travail analytique poussé une régression, renvoyant à des temps laborieux et ingrats. Le travail de l'archiviste a toutefois la chance de se situer dans la durée, d'être pérenne s'il est bien fait, d'être en conséquence cumulatif et de finir par en imposer par sa masse.

Il n'en reste pas moins que cette pérennité, protégée jadis par l'aspect immuable d'un inventaire imprimé, est menacée par la forme continuellement mouvante des ensembles de données électroniques. Plus on en constitue, plus on risque de matraquer celui qui les consulte de réponses innombrables, qu'il faut donc réussir à ordonner suivant **des critères légitimes de pertinence**. Sans doute en existe-t-il plusieurs systèmes, mais tous reposent sur une stricte discipline, notamment dans l'attribution des métadonnées. Cette discipline, qui s'impose à chaque service d'archives, fait dès lors de son outil de publication un projet de service unifiant. Que de nouveaux archivistes n'en tiennent pas compte en déversant quantité de nouvelles données, et c'est la cohérence de la recherche qui risque d'être ébranlée, comme polluée, et le chercheur noyé dans sa pêche.

La pérennité du système tient aussi à **l'équilibre trouvé avec le fabricant de logiciel**. Il n'est pas dit en effet que le fond soit entièrement indépendant de la forme, c'est-à-dire les données indépendantes de leur outil de publication, même si l'on n'oublie jamais de prévoir leur « migration » vers un autre outil en cas de nécessité. L'archiviste doit se faire informaticien pour comprendre au plus loin ce qu'on lui propose et ce qui peut advenir. Il n'empêche, les Archives, à la différence des bibliothèques, ne proposent pas de développement commercial suffisant aux fabricants de logiciels, qui n'ont trouvé qu'un marché de niche. Celui-ci n'a donc attiré qu'un tout petit nombre de petites entreprises dont les progiciels engendrent des contraintes amenant à adapter la forme au fond, quitte à compromettre une migration.

3 mai 2016, Conseil supérieur des Archives, Les Archives de la Vendée et le portail France-Archives

Une dernière évolution de notre métier tient à l'expérience du travail collaboratif. Son rythme dépend beaucoup de la liberté de bénévoles qu'on ne saurait contraindre par force, mais son dynamisme est indéniable. Il attire un grand crédit à l'institution publique qui le pratique et qui est immédiatement reconnue comme située au sein d'un réseau, parfois d'un impressionnant réseau. Toutefois **le travail collaboratif**, s'il doit être conçu, proposé, encouragé, ne se commande pas vraiment ; il se partage plutôt de bout en bout jusque dans sa direction, par **des relations égalitaires qui imposent une attitude humble de l'institution**, ferme sur le projet, mais capable d'en récupérer le fruit ou le bénéfice tout en sachant en attribuer à d'autres le mérite.

Conclusion

Le public des archives en ligne frappe par sa masse et sa constance. Aussi, trois ans après l'ouverture des premiers sites internet, en 2006, le secteur privé cherchait déjà à en obtenir les images aux fins de réutilisation commerciale. L'expérience acquise en Vendée permit de sortir de la crise suscitée alors dans la profession. En 2013, en adoptant le premier modèle de licence de réutilisation des données publiques qui soit économique viable, nous n'avons pas vendu le patrimoine, mais manifesté qu'il pouvait y en avoir des usages complémentaires. Sans être exclusifs les uns des autres, ils ne nous ont rien fait perdre de notre audience et de notre crédit. Le secteur privé n'est en effet pas prêt de se mettre au service de la recherche, qui demeure une spécificité des Archives publiques.

Aujourd'hui, pourquoi la Vendée peut-elle servir à illustrer ce qu'apportera bientôt le portail national ? Sans doute fait-elle partie des départements dont les archives ont le plus profité de développements numériques et sur internet. Rappelons qu'on le doit à deux facteurs favorables et concomitants. Le personnel, en nombre très raisonnable, s'y distingue par sa compétence, que traduit un fort taux de postes qualifiés (plus du tiers de cadres A et autant de cadres B). Par ailleurs le Département, attaché depuis vingt-cinq ans à une très ambitieuse politique culturelle appuyée par 250 agents, n'a jamais attendu des Archives que ce pour quoi elles sont faites, c'est-à-dire **favoriser la connaissance et les études historiques**. C'est en toute confiance et dans une grande liberté que l'autorité départementale a laissé son service d'archives trouver sa voie, son public, son mode de publication et de diffusion. Et celui-ci lui convient bien, parce qu'il se prête à son travail de longue haleine, aux résultats pérennes et cumulés, parce qu'il trouve aussi, grâce aux grands moteurs de recherche et aux portails, à profiter de l'effet de « longue traîne » que présente la consultation de données si nombreuses et si variées. À nous désormais, avec d'autres, de couvrir les 4.000 km d'archives pour les offrir à la recherche.

Thierry Heckmann

3 mai 2016, Conseil supérieur des Archives, Les Archives de la Vendée et le portail France-Archives



Mme Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a procédé, mardi 3 mai 2016, à l'installation du nouveau Conseil supérieur des archives, présidé par M. Jean-Louis Debré.